Ces règles concernent le ⚽ dans le canton de Berne

Les entraînements individuels tels que condition physique, musculation et entraînement technique sont autorisés.

La taille des groupes ne doit pas dépasser 15 personnes au maximum (y compris l'entraîneur-e).

La distance de 1.5 m doit être respectée en tout temps dans chaque forme d'entraînement.

Les compétitions, y compris les formes de jeu, ne sont pas autorisées lors d'un entraînement.

Le port du masque est obligatoires dans les vestiaires, la buvette, etc. chaque fois qu'il n'est pas possible de maintenir une distance minimale.

Les règles sont les mêmes pour les adultes, les enfants et les jeunes de moins de 16 ans.

La traçabilité des heures d'entraînement et des groupes doit être assurée.

Continuer de respecter les mesures d'hygiène.

Dans la mesure du possible, nous vous recommandons d'effectuer les entraînements en plein air.
En outre, les directives des exploitants d'installations doivent être respectées.